



DOSSIER

La ville au naturel

Concilier le développement de la ville, la qualité de vie des Burgiens et la préservation de leur environnement nécessite de sortir des sentiers battus. À travers son Agenda 21 et son Plan local d'Urbanisme, Bourg-en-Bresse a mis le cap sur une ville encore plus « nature », respectueuse de sa biodiversité.

Dossier préparé par Géraldine Bourgeay-Marin, Céline Crociani, Christelle Moiraud



© Phovoir

→ QUESTIONS À



© Serge Buathier

Isabelle Maistre,
Maire-adjointe déléguée
à la Proximité, aux Travaux
et à l'Environnement

→ Que fait la Ville pour protéger la biodiversité ?

La volonté conjuguée de Jean-François Debat et de Monique Duthu, Maire-adjointe déléguée au Développement Durable sous le précédent mandat, a impulsé une véritable « révolution verte » dans les habitudes des élus et services municipaux. Progressivement, le développement durable est devenu une réalité quotidienne dans notre gestion, notamment en matière de biodiversité, et nous poursuivons bien évidemment dans cette voie. Le Grenelle de l'Environnement a décidé en 2007 une réduction de moitié de l'emploi des pesticides et leur interdiction totale près des cours d'eau. De plus, en vertu d'un arrêté ministériel, l'usage de pesticides est interdit dans les lieux fréquentés par les enfants et les publics dits fragiles. Il le sera totalement en 2020, selon la loi du 23 janvier 2014. Par anticipation, la Ville de Bourg-en-Bresse a lancé au printemps 2011 l'opération « Zéro pesticides ». Elle a réduit progressivement l'usage de produits chimiques dans la gestion de ses 178 hectares d'espaces verts et 180 km de voirie. Des zones d'entretien ont été définies, certaines sont suivies en permanence (désherbage thermique ou manuel, fauche, paillage...), d'autres accueillent des plantes vivaces ou une flore spontanée plus naturelle, primordiale pour la



Une « révolution verte »

faune citadine. La création des jardins collectifs de la Providence, à l'initiative de la Ville, vise également à préserver la biodiversité (cf. page 14), tout en combinant les trois piliers du développement durable, environnemental, social et économique. Dans tous ces domaines, l'action de la Ville trouve un écho très positif auprès de la population dont une partie s'est impliquée dans la démarche de construction de l'Agenda 21. De nombreuses méthodes ou astuces utilisées par les jardiniers de la Ville (cf. page 15) peuvent être reprises par les habitants dans leur jardin, sur leur balcon...

Comment cette biodiversité est-elle prise en compte pour construire la ville de demain ?

L'Agenda 21 adopté en mars 2012 s'est construit parallèlement au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville et en a été le fil conducteur. Les grandes orientations du PLU visent à préserver notre patrimoine naturel (la rivière Reyssouze, les parcs et forêts, les zones agricoles et naturelles), à choisir un mode de développement urbain peu consommateur d'espaces naturels et à limiter la place de la voiture dans la ville. Une servitude « paysage urbain » protège désormais des éléments remarquables du patrimoine végétal et arboré de notre ville, de nombreux parcs et jardins, la Reyssouze, la forêt de Seillon. La constructibilité sur ces sites est limitée et leur composante végétale doit être préservée. De même, les abattages et coupes d'arbres remarquables sont désormais soumis à déclaration préalable. ■



Suite à un appel à projet de l'Agence régionale de l'eau pour la suppression des pesticides en 2010 et dans la continuité des préconisations du Grenelle de l'environnement, la Ville a mis le cap sur le « Zéro pesticides ».



La nature en ville, sous toutes ses formes, doit être préservée et l'Agenda 21 de la Ville s'y emploie.



© Serge Buathier



© Serge Buathier



© Serge Buathier

APPRENDRE À JARDINER BIO

À la Providence, un jardin pédagogique et expérimental a vu le jour. Objectif, apprendre à jardiner sans engrais et sans pesticides. Et ça marche !

Nul besoin d'être adhérent de l'association des jardins ouvriers familiaux et collectifs de Bourg pour participer au jardin pédagogique et expérimental. Que vous soyez jardinier du dimanche, amoureux de la nature ou curieux de connaître les techniques de jardinage naturel, vous êtes les bienvenus. Lancé en février, à l'initiative de Danuta Bodet, l'une des responsables du jardin de la Providence, le projet est entré très vite dans une phase active : « À la Providence, chaque jardinier signe la charte écologique qui l'engage à ne pas utiliser de produits chimiques, engrais ou pesticides. Nous

sommes donc déjà tous intéressés par le sujet. Pour ma part, j'ai suivi une formation. J'ai fait la connaissance de Bernard Mercier, agronome, et l'idée du jardin pédagogique et expérimental a germé. L'objectif est d'offrir à qui le souhaite la possibilité d'apprendre les gestes et méthodes du jardinage naturel ». Sur une surface partagée de 400 m², les volontaires pourront ainsi s'initier au jardinage en butte, constituer une lasagne (butte avec différentes couches de matières fertilisantes) ou se servir de bois raméal fragmenté (BRF) pour stimuler leurs plantations. « La

partie expérimentale se fera au gré des envies de chacun, ajoute Danuta Bodet, par exemple, faut-il se fier à la lune pour jardiner ? À partir de cette question, nous pourrions semer des plants identiques en période lunaire ou pas, et comparer les résultats. Même chose pour apprécier l'efficacité du fumier ou du compost sur la pousse des tomates. L'important est de ne changer qu'un seul facteur à la fois, ce qui permet de jauger son impact ». ■

> <http://jardins-providence.jimdo.com/>



© Guy Maulandji

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE

Discrète en ville où elle joue à cache-cache, la Reyssouze recèle de richesses insoupçonnées, vitales pour notre biodiversité.

Avec la disparition des moulins, des lavoirs et des inondations de la Reyssouze, les Burgiens oublient parfois que la cité est traversée par ce cours d'eau de 75 kilomètres qui serpente de Journans à Pont-de-Vaux où il se jette dans la Saône. Pourtant, en flânant le long des berges, dans les quartiers de la Reyssouze ou des Baudières, ou encore sur la voie verte et jusqu'au parc de Bouvent, on prend conscience de l'importance de cette trame bleue pour la flore et la faune burgienne. Aigrettes, martins-pêcheurs, poules d'eau, canards, hérons, cigognes y côtoient nombre d'écureuils et petits rongeurs, grenouilles, salamandres... Entre la Reyssouze et le canal de Loeze, 70 espèces animales sont recensées, ainsi que de multiples essences arboricoles (saules pleureurs, charmes, bouleaux, peupliers, érables, noisetiers...) et une flore typique des milieux humides (iris des marais ou faux-acore, nénuphars jaunes...). Les buissons qui fleurent bon le chèvrefeuille ou le sureau

jouent aussi leur rôle dans la préservation de nos insectes et petits animaux.

UN CONTRAT DE RIVIÈRE

La prise de conscience de la fragilité de ce réservoir de biodiversité est assez tardive. Longtemps victime de pollution et de négligence de la part des habitants – au vu du nombre de déchets régulièrement collectés dans son lit –, la Reyssouze doit son salut à la signature d'un contrat de rivière en 1997. Sous la houlette du Syndicat du bassin versant de la Reyssouze, un nouveau contrat vient d'être adopté fixant des objectifs ambi-

tieux pour les cinq ans à venir, avec un budget de 29,7 millions d'euros : améliorer la qualité de l'eau et retrouver un bon état écologique de la rivière d'ici 2021. Des actions seront menées pour réduire les pollutions diffuses, lutter contre l'eutrophisation par les algues, restaurer des zones inondables, réduire les pesticides, entretenir les digues, les ouvrages hydrauliques et les berges... La Ville de Bourg souhaite valoriser sa rivière par des aménagements d'envergure : un bassin de rétention entre l'avenue de Mâcon et le Pont-des-chèvres pour empêcher les débordements dus aux épisodes orageux, un éco-quartier à Challes-Europe avec le réaménagement de l'allée de Challes autour d'un bras de rivière, la requalification des berges et la création d'une voie verte dédiée aux piétons et cyclistes. Dans le quartier des Baudières, le lit de la rivière sera réaménagé avec la création d'une prairie humide d'écurement des eaux et la préservation du marais du Dévorah en rétention d'eau. ■



© Serge Buathier

CAP SUR LE « ZÉRO PESTICIDES »

Depuis le printemps 2011, la Ville a lancé l'opération « Zéro pesticides » et arrête progressivement leur usage dans l'entretien des espaces publics. Une des soixante-dix actions inscrites dans l'Agenda 21.

Un + pour la santé et l'environnement

Les pesticides polluent l'eau, l'air, la pluie, les sols et les organismes vivants. Ils sont conçus pour détruire les micro-organismes (flore et faune) mais nuisent aussi à la santé humaine et portent atteinte à la survie de certaines espèces comme les abeilles.

Des espaces publics entretenus autrement

Au quotidien, les agents des services Espaces verts et Propreté urbaine mettent en œuvre des méthodes naturelles d'entretien pour préserver la santé, protéger les ressources en eau et favoriser la biodiversité. « Depuis 2011, les agents sont devenus davantage acteurs de l'entretien des espaces publics et jardins, ils observent l'environnement et adaptent leurs actions au contexte. Au niveau de la production des plantes et des arbres, nous pratiquons la protection biologique intégrée. Par exemples, nous utilisons des insectes auxiliaires comme la coccinelle pour éradiquer les pucerons, installons sur le champ de Mars des pièges à phéromones contre la mineuse du marronnier... Nous limitons également l'usage des pesticides, pratiquons le désherbage manuel, mécanique (debroussailluses...) et thermique, ou encore le paillage contre la végétation spontanée. En centre-ville, aucun pesticide n'est utilisé. Sur le reste de la ville, nous réduisons au maximum l'usage des herbicides. En 2007, les services municipaux répandaient 930 litres d'herbicides. Ce chiffre a considérablement chuté, puisqu'en

2013, 165 litres ont été utilisés » souligne Ludovic Bressieux, responsable du service Espaces verts.

Gestion différenciée à l'horizon

Face à l'augmentation constante du patrimoine végétal, aux impératifs écologique, budgétaire et de santé publique... le service Espaces verts a décidé de réfléchir à la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts. « Plutôt que de traiter tous les sites uniformément, nous allons distinguer leur entretien : les jardins structurés très fleuris comme les Quinconces n'auront pas le même protocole que des espaces plus naturels. Un chargé de mission « Gestion différenciée » est en cours de recrutement pour organiser, en concertation avec les habitants, services, associations et agents, cette gestion plus écologique et plus économe », précise Ludovic Bressieux.

Sensibiliser la population

L'action de la Ville a valeur d'exemple et elle s'emploie à la médiatiser pour quelle soit bien comprise des habitants tout en les encourageant à faire évoluer leurs pratiques sur leurs balcons et jardins. L'objectif est de développer une autre culture du végétal à Bourg et d'engager chacun à porter un autre regard sur la végétation spontanée. Il faut que chacune et chacun adopte une nouvelle perception des espaces publics, tolère la végétation spontanée qui est accueillante pour la faune et évite l'usage de produits nocifs pour la santé et l'environnement.

Inviter les Burgiens à adopter des éco-gestes

La Ville fait bénéficier de son expertise auprès des associations syndicales qui gèrent les espaces verts du parc des Baudières, de la Reyssouze, du Pont des chèvres et de la Croix-Blanche pour faire évoluer les pratiques. Elle joue également ce rôle pédagogique auprès des associations de jardins familiaux et incite chacun à faire évoluer ses propres pratiques sur l'espace privé. Sachez qu'il est possible de désherber jardin et jardinière sans produit chimique. Il suffit d'installer des plantes couvre-sols et des paillages pour limiter la pousse des plantes indésirables, d'utiliser sarcloir et binette pour nettoyer massifs et cours ou d'opter pour le désherbage thermique et notamment l'eau bouillante. ■



Une « prairie fleurie » a été semée au Champ de foire, le long de l'allée Paul Barberot et à proximité de la gare routière. Elle offre un gîte aux insectes pollinisateurs tout en nécessitant peu d'entretien.

Usage des pesticides interdit en 2020

Le 23 janvier 2014, le Parlement a adopté la proposition de loi écologiste interdisant les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022.

En chiffres

La Ville gère 178 hectares d'espaces verts en 2013 (contre 145 en 2005) et 180 km de voirie en 2013 (contre 168 en 2005).

8 500 heures de désherbage ont été réalisées en 2013 par les agents des services Cimetière, Espaces verts, Propreté urbaine contre 4 150 en 2010. La Ville délègue 1 900 h à des entreprises d'insertion.

68 % du désherbage s'effectue manuellement, 19 % par fauchage, 8 % de façon thermique, 4 % par traitements chimiques (terrains de sport, cimetière et nouvelles plantations) et 1 % de façon mécanique.

165 litres d'herbicides ont été utilisés en 2013 (dont 80 litres pour le green du golf, les stades et les nouvelles plantations). En 2007, 930 litres d'herbicides étaient répandus.

